

SECRET

No. 11

SECRET/19/Corr.1

4 février 1955

ACCORD GENERAL SUR LES TARIFS
DOUANIERS ET LE COMMERCE

PARTIES CONTRACTANTES

NEGOCIATIONS AU TITRE DE L'ARTICLE XXVIII

Demande de l'Union Sud-Africaine

Corrigendum

La délégation de l'Union Sud-Africaine a fait savoir que, dans la notification jointe au document SECRET/19, il faut supprimer la position 19 ex e) i) Conserves de sardines à l'huile.